

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2005

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Monsieur Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Mesdames Dominique Denis, Marie Lauriat, Adjoints - Madame Claudine Chicheportiche, Messieurs Jean Briand, Conseillers municipaux délégués - Madame Simone Parvez, Monsieur Paul Tremsal, Mesdames Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zajde, Mesdames Béatrice Covas-Jaouen, Jocelyne Atinault, Monsieur David Bourgoïn, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Mesdames Jacqueline Bioulac, Marie-Françoise Parcollet, Monsieur Michel Thomas, Madame Agnès Foucher, Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne.

Absents excusés représentés :

- Monsieur Jean Montel	pouvoir à Monsieur Paul	Tremsal
- Monsieur Jean Monguillot	pouvoir à Monsieur Alain	Holler
- Monsieur Christian Alessio	pouvoir à Madame Jocelyne	Atinault
- Monsieur Vincent Pilato	pouvoir à Monsieur Jean-François	Dormont
- Madame Annie Gutnic	pouvoir à Madame Marie-Françoise	Parcollet

Monsieur Jean Darvenne est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

INSTALLATION DE MONSIEUR JEAN DARVENNE DANS LES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire procède à l'installation de Monsieur Jean DARVENNE dans les fonctions de Conseiller municipal.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2005

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2005 est approuvé, par 32 voix pour, 1 élu ne participant pas au vote (M. Darvenne).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Adoption** d'un contrat de location et d'entretien d'une fontaine à eau passé avec la société «Nestlé Waters Powwow France»
- **Adoption** d'un contrat avec la société «Plus Partenaire» pour la réalisation d'un spectacle de fin d'année à la salle Jacques Tati
- **Convention** avec la société «Planète Sciences Picardie» pour le séjour «La Rosière» pour cinq enfants de la commune d'Orsay
- **Convention** simplifiée de formation professionnelle avec la société «Elsevier SAS»
- **Convention** simplifiée de formation continue avec la société «Ciril»
- **Avenant** n°3 à la décision n°03-40 relative à la création d'une régie d'avances pour le service jeunesse
- **Adoption** d'un contrat de prestations de services pour la réalisation d'un spectacle de contes à la Bibliothèque du Guichet
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture et à la mise en place d'enkadrain, et à la reprise en sous-œuvre du mur de l'escalier du passage Buisson Pycard avec la société «ERTPI»
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux de réfection de l'escalier du passage du Rocher avec la société «ERTPI»
- **Adoption** d'un marché relatif à l'aménagement d'aires de jeux, fourniture, pose et réalisation des sols de réception avec l'entreprise «FORECO»
- **Adoption** d'un marché relatif à des travaux de peinture à l'école primaire de Mondétour avec l'entreprise «Dureau»
- **Adoption** d'un marché relatif à la réhabilitation de 3 salles de classes pour le centre de loisirs et l'école primaire de Mondétour avec l'entreprise «ERTPI»
- **Adoption** d'un marché relatif à la réhabilitation de 3 salles de classes pour le centre de loisirs et l'école primaire de Mondétour avec l'entreprise «Larue»
- **Adoption** d'un marché relatif au nettoyage des vitres de certains bâtiments communaux avec la société «Azur Net»
- **Sortie** d'inventaire de véhicule
- **Adoption** d'un marché relatif à des travaux de mise en peinture d'une cage d'escalier et d'un préau avec l'entreprise «Dureau»
- **Adoption** d'un contrat de coordination de sécurité et de protection de la santé dans le cadre des travaux de transformation de cuisines traditionnelles en cuisines satellites avec la société «C2S»
- **Adoption** d'un marché relatif à la fourniture et à la pose de clôture autour du plan d'eau du parc d'Eastcambrigeshire et à la réfection de la clôture de l'école maternelle du Centre avec la société «Clôtures Normandie Centre Ouest»
- **Reconduction** d'un contrat de prestations de services pour la capture, le ramassage, le transport d'animaux errants sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale avec la société SACPA
- **Adoption** d'une convention de conduite d'opération relative à la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, situés avenue des Pierrots avec la société «EDF Gaz de France Essonne»
- **Adoption** d'une convention de conduite d'opération relative à la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité situés avenue de l'Epargne et avenue des Bleuets (entre l'avenue d'Orsay et l'avenue des Pierrots) avec la société «EDF Gaz de France Essonne»
- **Adoption** d'une convention de conduite d'opération relative à la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité situés avenue de l'Epi d'Or avec la société «EDF Gaz de France Essonne»
- **Adoption** d'un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des demandes d'occupation du sol (permis de construire - permis de démolir - déclaration de travaux - autorisation de lotir) avec le Bureau d'Urbaniste Espace Ville

- **Adoption** d'un contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection de la voirie, des eaux pluviales et des eaux usées de l'allée des Planches avec la société «B.A.T.T. »
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux de marquage au sol sur l'ensemble de la commune d'Orsay avec la société «J. Huet Signalisation»
- **Adoption** d'un contrat de prestations de services relatif au transport occasionnel de personnes avec la société «SAVAC S.A.S.»
- **Contrat** de prestations de services pour l'exploitation du stationnement réglementé et payant sur la voirie de la Commune d'Orsay avec la société «Vinci Park - Région Ile-de-France Est»
- **Adoption** d'un marché relatif à l'impression du guide de la commune d'Orsay avec l'entreprise «S.I.O.»
- **Adoption** d'un contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'infrastructure à la gare du Guichet dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain avec la société «Sorec»



2005-108 - INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRE-ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont), 1 élu ne participant pas au vote (M. Darvenne) :

- Décide de répartir les indemnités à verser au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués selon le tableau suivant :

BENEFICIAIRES	MODE DE CALCUL
Le Maire	65% de l'indice brut 1015 de la fonction publique, majoré de 15% pour les communes chef-lieu de canton
9 adjoints	19,62% chacun, de l'indice brut 1015 de la fonction publique
6 conseillers municipaux délégués	10,44% de l'indice brut 1015 de la fonction publique pour un délégué et 8.13% de l'indice brut 1015 de la fonction publique pour 5 délégués

- Précise que ces indemnités de fonction seront versées mensuellement.
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2005 - nature 6531.

2005-109 - COMMISSIONS MUNICIPALES - ELECTION DE REPRESENTANTS

Commission des finances, des affaires économiques et des technologies de l'information et de la communication

Monsieur Alain HOLLER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est élu en qualité de membre de la commission municipale chargée des finances, des affaires économiques et des technologies de l'information et de la communication.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- M. CHARLIN
- M. BRIAND
- M. HOLLER
- MME DA SILVA PINTO
- M. SIFRE
- M. MANUECO
- M. ALESSIO
- M. THOMAS
- M. DORMONT

Commission de la jeunesse, des sports et de l'Université

Monsieur Jean DARVENNE est élu, à l'unanimité, en qualité de membre de la commission municipale chargée de la jeunesse, des sports et de l'université.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- M. MONTEL
- MME CHICHEPORTICHE
- M. BOURGOIN
- M. TREMSAL
- MME LAURIAT
- M. ZAJDE
- M. PILATO
- M. DARVENNE

Commission de l'enfance et de la famille

Madame Jacqueline BIOULAC ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est élue en qualité de membre de la commission municipale chargée de l'enfance et de la famille.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- MME ROCHE
- MME COVAS-JAOUEN
- MME DONGER-DESVAUX
- MME ROUCHES
- MME DENIS
- MME ATINAULT
- MME SAINT-RAYMOND
- MME BIOULAC
- MME PARCOLLET
- M. THOMAS
- MME GUTNIC

Commission extra-municipale des affaires culturelles

Monsieur Michel THOMAS est élu, à l'unanimité, en qualité de membre de la commission extra-municipale chargée des affaires culturelles.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- MME AUBRY
- MME CHICHEPORTICHE
- M. HOLLER
- MME LAURIAT
- MME ROUCHES
- MME SAINT-RAYMOND
- MME FOUCHER
- M. THOMAS

2005-110 - HOTEL DE VILLE - DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) décide que le déplacement temporaire du lieu des séances du Conseil municipal et des mariages doit se poursuivre jusqu'au 28 février 2006.

2005-111 - RAPPORT D'EXPLOITATION 2004 - LES FILS DE MADAME GERAUD - MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE ET MONDETOUT)

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement (Centre et Mondétour), pour l'année 2004.

2005-112 - RAPPORT ANNUEL 2004 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis, pour l'année 2004.

2005-113 - RAPPORT ANNUEL 2004 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENFANCE INADAPTEE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée, pour l'année 2004.

2005-114 - INTERCOMMUNALITE - ADHESION DE LA COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France pour la compétence en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

2005-115 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne) :

- Approuve la mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, suivant le récapitulatif ci-après, qui tient compte des modifications liées à :
 - 5 transformations de postes
 - 3 nominations stagiaires
 - 2 recrutements
- Dit que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
<u>Transformations de postes</u> 2 agents administratifs titulaires Postes pourvus 1 agent administratif qualifié titulaire Poste pourvu 1 agent technique titulaire Poste pourvu 1 éducateur APS 1 ^{ère} classe titulaire Poste non pourvu	2 adjoints administratifs Réussite concours 1 adjoint administratif Réussite concours 1 agent technique qualifié Réussite concours 1 éducateur APS 2 ^{ème} classe Poste pourvu	Ressources Humaines Financier F.A.E. Techniques Sports
<u>Nominations stagiaires</u> 1 éducateur de jeunes enfants non titulaire. Poste pourvu 2 auxiliaires de puériculture non titulaires. Postes pourvus	1 éducateur de jeunes enfants stagiaire. Réussite concours 2 auxiliaires de puériculture stagiaires Réussite concours.	Petite enfance Petite enfance
<u>Recrutements sur postes budgétés</u> 1 assistant de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe titulaire Poste non pourvu 1 éducateur de jeunes enfants titulaire Poste non pourvu	1 assistant de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe non titulaire Poste pourvu 1 éducateur de jeunes enfants non titulaire. Poste pourvu	Bibliothèque Petite enfance

2005-116 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2005 - VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM Dormont, Darvenne) :

- approuve la décision modificative n°1 du budget ville telle qu'elle figure ci-dessous.
- Précise que des subventions seront versées aux associations suivantes :

- Avenir Cycliste d'Orsay	920 €
- Amicale Scolaire d'Orsay	1 500 €
- Clic Clac Gosses	100 €
- Association Sportive des Sapeurs Pompiers	300 €
- Association Virades de l'Espoir	2 302 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	Budget Primitif 2005	DM1 2005	Total Budget
011	Charges à caractère général	5 568 793,00 €		5 568 793,00 €
012	Charges de personnel	11 826 300,00 €		11 826 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 965 301,00 €	5 122,00 €	1 970 423,00 €
	<i>65748 subventions aux associations</i>	668 661,00 €	5 122,00 €	673 783,00 €
66	Charges financières	530 920,00 €		530 920,00 €
66	ICNE	512 000,00 €		512 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	114 350,00 €		114 350,00 €
68	Dotations aux amortissements	731 513,00 €		731 513,00 €
014	Atténuation de produits	168 950,00 €		168 950,00 €
		21 418 127,00 €	5 122,00 €	21 423 249,00 €
23	Virement à la section investissement	1 978 026,64 €		1 978 026,64 €
	Total dépenses de fonctionnement	23 396 153,64 €	5 122,00 €	23 401 275,64 €

	Recettes de fonctionnement	Budget Primitif 2005	DM1 2005	Total Budget
70	Produits de gestion courante	2 199 400,00 €	5 122,00 €	2 204 522,00 €
	<i>70631 redevances à caractère sportif</i>	471 000,00 €	5 122,00 €	476 122,00 €
73	Impôts et taxes	15 814 458,00 €		15 814 458,00 €
74	Dotations subventions et participations	3 774 248,00 €		3 774 248,00 €
75	Autres produits de gestion courante	363 000,00 €		363 000,00 €
013	Atténuation de charges	280 800,00 €		280 800,00 €
76	Produits financiers	1 500,00 €		1 500,00 €
77	Produits exceptionnels	128 000,00 €		128 000,00 €
79	Transferts de charges	33 700,00 €		33 700,00 €
72	Travaux en régie	170 000,00 €		170 000,00 €
66	Intérêts et emprunts des dettes	195 000,00 €		195 000,00 €
		22 960 106,00 €	5 122,00 €	22 965 228,00 €
	Résultat de fonctionnement reporté	436 047,64 €		436 047,64 €
	Total recettes de fonctionnement	23 396 153,64 €	5 122,00 €	23 401 275,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses d'investissement	Budget Primitif 2005	DM1 2005	Total Budget
10	Dotations et fonds de réserve	2 500,00 €		2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
	Renégociations d'emprunts	10 000 000,00 €		10 000 000,00 €
	ICNE	195 000,00 €		195 000,00 €
19	Différence sur réalisations immobilisations	55 100,00 €		55 100,00 €
20	Immobilisations incorporelles	164 704,73 €		164 704,73 €
21	Immobilisations corporelles	1 768 728,13 €	150 000,00 €	1 918 728,13 €
	<i>2118 autres terrains : opération n°1</i>	<i>0,00 €</i>	<i>150 000,00 €</i>	<i>150 000,00 €</i>
23	Immobilisations en cours	5 327 372,23 €	-150 000,00 €	5 177 372,23 €
	<i>2313 Construction : opération n°1</i>	<i>500 000,00 €</i>	<i>-150 000,00 €</i>	<i>350 000,00 €</i>
48	Comptes de régularisation	13 700,00 €		13 700,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	3 038 768,02 €		3 038 768,02 €
	Total dépenses d'investissement	21 565 873,11 €	0,00 €	21 565 873,11 €

	Recettes d'investissement	Budget Primitif 2005	DM1 2005	Total Budget
10	Dotations fonds divers et réserves	816 400,00 €		816 400,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	700 174,01 €		700 174,01 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 686 991,44 €		3 686 991,44 €
	Renégociations d'emprunts	10 000 000,00 €		10 000 000,00 €
	ICNE	512 000,00 €		512 000,00 €
19	Différence sur réalisations immobilisations	20 000,00 €		20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles (sorties d'actif)	82 000,00 €		82 000,00 €
28	Amortissement des immobilisations	639 500,00 €		639 500,00 €
29	Provision pour dépréciation des immobilisations	48 113,00 €		48 113,00 €
48	Comptes de régularisation	43 900,00 €		43 900,00 €
		16 549 078,45 €		16 549 078,45 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 038 768,02 €		3 038 768,02 €
21	Virement de la section fonctionnement	1 978 026,64 €		1 978 026,64 €
	Total recettes d'investissement	21 565 873,11 €	0,00 €	21 565 873,11 €

2005-117 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2005 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (M. Thomas) approuve la décision modificative n°1 du budget assainissement 2005 telle qu'elle figure ci-dessous.

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	BUDGET 2005	DM 1	TOTAL BUDGET
70 produits de gestion courante	60 000,00 €		60 000,00 €
7061 redevance assainissement	920 000,00 €		920 000,00 €
66 charges financières	32 000,00 €		32 000,00 €
Sous Total	1 012 000,00 €		1 012 000,00 €
002 résultat de fonctionnement reporté	66 167,77 €		66 167,77 €
Total section	1 078 167,77 €	0,00	1 078 167,77 €

DEPENSES	BUDGET 2005	DM 1	TOTAL BUDGET
011 charges à caractère général	376 100,00 €		376 100,00 €
65 autres charges de gestion courante	10 000,00 €		10 000,00 €
66 charges financières	119 000,00 €		119 000,00 €
67 charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €
68 Dotations aux amortissements	225 607,40 €		225 607,40 €
Sous Total	735 707,40 €		735 707,40 €
023 virement sur section investissement	342 460,37 €		342 460,37 €
Total section	1 078 167,77 €	0,00	1 078 167,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BUDGET 2005	DM 1	TOTAL BUDGET
10 dotations, FCTVA, TLE	143 572,00 €		143 572,00 €
13 subventions	894 122,00 €		894 122,00 €
28 dotations aux amortisst.	225 607,40 €		225 607,40 €
1641 emprunts en euros	1 000 261,03 €		1 000 261,03 €
166 refinancement de la dette		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
1688 extourne	30 000,00 €		30 000,00 €
021 virement de la section fonctionnement	342 460,37 €		342 460,37 €
Sous Total	2 636 022,80 €		3 636 022,80 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	407 133,82 €		407 133,82 €
Total section	3 043 156,62 €	1 000 000,00 €	4 043 156,62 €

DEPENSES	BUDGET 2005	DM 1	TOTAL BUDGET
23 immobilisations en cours	2 530 738,42 €		2 530 738,42 €
20 immobilisations incorporelles	10 000,00 €		10 000,00 €
1641 remboursement des emprunts	191 000,00 €		191 000,00 €
166 refinancement de la dette		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
1688 intérêts courus	32 000,00 €		32 000,00 €
Sous Total	2 763 738,42 €		3 763 738,42 €
001 Résultat d'investissement reporté	279 418,20 €		279 418,20 €
Total section	3 043 156,62 €	1 000 000,00 €	4 043 156,62 €

2005-118 - FINANCES - CONTRAT TRIENNAL DEPARTEMENTAL - REHABILITATION DE LA SALLE JACQUES TATI ET CREATION D'UNE SALLE DE DANSE - MODIFICATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Rapporte la délibération n° 2005-51 du Conseil municipal du 9 mai 2005.
- Approuve le dépôt d'un dossier complémentaire au dossier initial du projet de contrat départemental triennal, selon les modalités définies ci-après.
- Sollicite l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention à hauteur de 36 % de la dépense subventionnable HT, soit une subvention de 396 000 euros pour les travaux, et de 59 400 euros pour les honoraires (plafonnés à 15 % du montant HT de l'opération), soit un montant total de subvention de 455 400 euros.

VOLETS	OPERATIONS	MONTANT EUROS HT	SUBVENTION ATTENDUE EUROS
Equipements culturels	Opération 1/2 : réhabilitation de la salle Jacques-Tati Travaux	330 000	118 800
	Opération 2/2 : création de la salle de danse. Travaux	770 000	277 200
	Sous-total	1 100 000	396 000
	Opération 1/2 : réhabilitation de la salle Jacques-Tati Honoraires..... (plafonnés à 15 % du montant HT des travaux)	49 500	17 820
	Opération 2/2 : création de la salle de danse. Honoraires..... (plafonnés à 15 % du montant HT des travaux)	115 500	41 580
	Sous-total	165 000	59 400
Total		1 265 000	455 400

- Approuve le plan de financement suivant :

Département de l'Essonne	455 400 €	36,00 %
Région Ile de France	165 000 €	13,04 %
Commune d'Orsay	644 600 €	50,96 %
TOTAL	1 265 000 €	100,00 %

- S'engage à ne pas démarrer les travaux avant la signature du contrat par le Président du Conseil Général de l'Essonne.
- Dit que les travaux démarreront dans le courant du dernier trimestre 2005.
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans maximum après la transmission du contrat au contrôle de légalité, et selon l'échéancier prévu.
- Dit que la Commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien restant.

- S'engage à mentionner la participation du Département de l'Essonne dans toute action de communication relative à cette opération.
- Autorise Madame le Maire à ajouter cette opération au dossier initial du contrat départemental triennal et à signer tous documents s'y rapportant.
- Dit que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 1323 du budget communal.

2005-119 - SERVICES TECHNIQUES - AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE SALLE DE DANSE ET D'UN FOYER - ALLEE DE LA BOUVECHE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé entre la Commune et le cabinet d'architectes «Swanke Hayden Connell Architectes» pour transformer le forfait provisoire de rémunération en un forfait définitif, suite à l'élaboration de l'avant-projet définitif par l'architecte, et s'établissant comme suit :

Coût prévisionnel des travaux (suite à avant-projet)	1 100 000 € H. T.
Taux de rémunération : 9 %	
Forfait définitif de rémunération	99 000 € H. T.
DIA (forfait)	6 500 € H. T.
OPC (forfait)	40 000 € H. T.
TOTAL	145 500 € H. T.
T. V. A. 19.60%	28 518 €
TOTAL	174 018 € TTC

2005-120 - SERVICES TECHNIQUES - PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORGE-YVETTE (le SAGE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le document portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux «Orge-Yvette», qui contribue à l'amélioration de l'environnement et à la protection des riverains des vallées de l'Orge et de l'Yvette.

SERVICES TECHNIQUES - ADHESION A L'ASSOCIATION «VILLE ET AEROPORT» ASSOCIATION NATIONALE D'ELUS

Cette délibération est reportée ultérieurement.

2005-121 - URBANISME - BILAN ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE ET IMMOBILIERE DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal prend acte du bilan relatif aux acquisitions et aux cessions foncières et immobilières, réalisées par la Commune au cours de l'exercice budgétaire 2004 et qui recouvrent des actions et opérations décidées par le Conseil municipal afin de renforcer les équipements publics et d'assurer une bonne gestion du patrimoine de la Commune.

2005-122 - URBANISME - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 173 M² CADASTREE BE 105 - GARE DU GUICHET

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition de la partie de parcelle BE 105 d'une contenance de 173 m², appartenant à la RATP pour réaliser une station de taxis, des places de parking pour handicapés et un dépose-minute dans le cadre du réaménagement de la gare du Guichet, pour un montant de 19 030 euros H. T.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à cette acquisition au profit de la Commune.

- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2005 dans le cadre de l'opération n°1 «Plan de Déplacement Urbain».

2005-123 - SCOLAIRE - TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE - ANNEE 2005/2006

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe à 2,2 % le taux d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire, conformément au tableau ci-dessous :

Quotients	Séries	Tarifs Restauration 2004/2005	Tarifs Restauration 2005/2006
QF < 238	A	1,03 €	1,05 €
238 ≤ QF < 298	B	1,28 €	1,31 €
298 ≤ QF < 357	C	1,57 €	1,60 €
357 ≤ QF < 416	D	2,02 €	2,06 €
416 ≤ QF < 476	E	2,35 €	2,40 €
476 ≤ QF < 535	F	2,71 €	2,77 €
535 ≤ QF < 594	G	3,05 €	3,12 €
594 ≤ QF < 664	H	3,40 €	3,47 €
664 ≤ QF < 794	I	3,78 €	3,86 €
794 ≤ QF < 976	J	4,16 €	4,25 €
976 ≤ QF < 1 157	K	4,53 €	4,63 €
1 157 ≤ QF < 1 338	L	4,92 €	5,03 €
1 338 ≤ QF < 1 520	M	5,00 €	5,11 €
1 520 ≤ QF < 1 701	N	5,08 €	5,19 €
1 701 ≤ QF < 1 883	O	5,34 €	5,46 €
1 883 ≤ QF < 2 075	P	5,53 €	5,65 €
2 075 ≤ QF < 2 288	Q	5,66 €	5,78 €
2 288 ≤ QF	R	5,78 €	5,91 €
Tarif Extérieur		6,18 €	6,31 €

- Dit que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2005.
- Précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la commune, nature 7067.

2005-124 - SCOLAIRE - TARIFS DE LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe à 2,2 % le taux d'augmentation des tarifs de la restauration administrative, conformément au tableau ci-dessous :

Catégories	Tarifs 2004/2005	Tarifs 01/09/2005
Indice brut inférieur ou égal à 350	3,31 €	3,38 €
Indice brut compris entre 351 et 430	4,48 €	4,58 €
Indice brut supérieur à 431	5,14 €	5,24 €
Invité	7,46 €	7,62 €
Boisson non alcoolisée	0,48 €	0,49 €
Boisson alcoolisée	0,95 €	0,97 €
Repas stagiaire	Gratuité	Gratuité

- Dit que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2005.
- Précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la commune, nature 7067.

2005-125 - CULTURE - TARIFS ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET DE DANSE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE – ANNEE SCOLAIRE 2005-2006

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne), 1 voix contre (M. Thomas) :

- Approuve le pourcentage de participation familiale applicable aux tarifs 2005-2006 de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Vallée de Chevreuse, conformément au tableau ci-dessous :

Quotients	Séries	Pourcentage de participation familiale
QF < 298	A et B	15 %
298 ≤ QF < 476	C, D et E	30 %
476 ≤ QF < 594	F et G	50 %
594 ≤ QF < 664	H	70 %
664 ≤ QF < 976	I et J	90 %
QF > 976	K à R	100 %

- Dit que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2005.
- Précise que le quotient s'applique pour tous les enfants orcéens scolarisés en école primaire et au collège.
- Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune, nature 65757.

2005-126 - CULTURE - TARIFICATION DES CONCERTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une tarification (plein tarif et tarif réduit) déclinée selon trois catégories de spectacles (A, B et C), tel qu'il suit :

CATEGORIE DU SPECTACLE	A	B	C
Plein Tarif	12 €	10 €	8 €
Tarif Réduit	6 €	5 €	4 €
Bénéficiaires du tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enfants de moins de 18 ans ▪ Les étudiants ▪ Les demandeurs d'emploi ▪ Les bénéficiaires du RMI ▪ Les handicapés ▪ Les détenteurs d'une Carte Vermeil ▪ Les détenteurs de la carte jeune Essonne ▪ Les détenteurs de la carte famille nombreuse ▪ Les militaires 		

- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2005-127 - PATRIMOINE - REGENERATION DU PATRIMOINE ARBORE DE LA COMMUNE D'ORSAY - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, l'Union Européenne, le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), au taux le plus élevé, pour concourir à la régénération du patrimoine arboré de la Commune d'Orsay.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

PROPOSITION DE MOTION - PLATEAU DE SACLAY

Madame le Maire informe le Conseil municipal des inquiétantes informations qui ont filtré dans la presse locale en septembre, à propos de la mise en place d'une opération d'intérêt national liée à l'aménagement et au développement du Plateau de Saclay, et propose de rédiger une motion, qui reprendrait les points suivants :

- La protection et le maintien des espaces naturels et agricoles du Plateau de Saclay,
- Le développement prioritaire des transports en commun et des liaisons plateau-vallée,
- La prise en compte des problématiques de l'assainissement et du ruissellement des eaux,
- La priorité à l'accueil des populations dans nos cœurs de ville.

La séance est levée à 22 heures 20.

Orsay, le

Le Maire,

Marie-Hélène AUBRY.